

le gouvernement conservateur envoie des délégués qui soumettent aux pieds du trône leur réclamation de \$5,000,000. Le gouvernement prétendra-t-il qu'il peut rendre le peuple de l'Île du Prince-Edouard responsable des 7,000,000 ou 8,000,000 dépensés pour la construction du chemin de fer canadien du Pacifique, pour la construction des embranchements dans la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick? Le gouvernement sait mieux pour quelles fins ces embranchements ont été construits. Je ne vois pas pourquoi nous avons là trois lignes rivales qui se font concurrence. Et le chemin de fer de transports maritimes; y a-t-il dans l'acte de la confédération, quelque chose qui engage le gouvernement à construire un tel chemin de fer à Chignectou? Je désire demander aux membres du gouvernement s'ils sont prêts à dégager les promesses que quelques-uns d'entre eux ont signées de leurs propres noms? Je crois que le ministre des travaux publics est un de ceux qui signèrent ces engagements; je crois que l'honorable chef du gouvernement en est un autre qui signa ces documents. Je ne vois pas comment ces hommes peuvent se tenir sans rougir devant les députés de l'Île du Prince-Edouard, lorsque nous soumettons nos justes griefs. Je crois qu'ils n'ont pas la faculté de rougir. Je vais maintenant abandonner cette question, et quand viendra la discussion sur les subsides, je porterai un autre coup au gouvernement.

M. DAVIES (I. P. E.): Je ne veux pas faire un discours sur cette question, mais tout simplement dire quelques mots avant que le ministre de la marine réponde. J'approuve en grande partie ce que vient de dire mon honorable ami (M. Perry) sur la manière dont l'Île a été traitée. Je veux surtout borner mes plaintes à l'action du ministère de la marine et du ministère des postes, relativement au transport des malles et à l'administration de ce service, à l'époque critique de l'année où l'été finit et l'hiver commence. J'ai plus d'une fois félicité le gouvernement de nous avoir donné un aussi bon bateau que celui que nous avons aujourd'hui, pour ce service dans cette partie du pays. Je n'ai nullement à me plaindre du bateau. Dans les glaces qu'il a rencontrées depuis deux ans, il a réussi d'une manière remarquable, et j'espère, bien que ce ne soit qu'une espérance, qu'il réussira de même s'il vient à rencontrer de plus grandes banquises encore.

J'ai parlé de la chose avec plusieurs hommes qui sont bons juge en cette matière, et je crois que l'opinion générale est que c'est un excellent bateau.

De quoi avons-nous à nous plaindre, au sujet de la gestion du bateau? En premier lieu, ce bateau ayant été construit pour desservir l'Île du Prince-Edouard, je crois que le ministre aurait agi sagement en le laissant prêt à commencer le service dans le port de Georgetown ou de Charlottetown, au lieu de le laisser sur la terre ferme dans la ville de Picton. Je crois que ce fut là la première erreur de l'honorable ministre.

En deuxième lieu, il a commis une plus grave erreur, en ne faisant pas en sorte que le bateau fût prêt à prendre la mer, lorsque le temps en serait arrivé, et comme conséquence, la population commerciale et agricole de l'île a subi des pertes sérieuses à cette période de l'année où il est absolument essentiel pour elle qu'il ait des communications constantes. La chambre sait que nous sommes obligés de faire tout notre commerce avec la terre ferme en trois ou quatre semaines en automne,

M. PERRY.

et il est absolument nécessaire au commerce du pays qu'il y ait des communications quotidiennes durant cette période, si c'est possible. Juste au moment où nous avons besoin de ce bateau, il était en chantier dans la ville de Picton, incapable de prendre la mer, et il y est resté neuf ou dix jours, pendant lesquels nous n'avons eu aucun service maritime. Je n'entreprendrai pas d'évaluer les pertes qu'a subies l'île en raison de cette interruption de communications. Je sais que la chambre de commerce s'en est plainte très amèrement. Je sais que j'ai assisté à une assemblée de cette chambre de commerce, et que j'y ai exposé les démarches que j'avais faites depuis plusieurs années à ce sujet, et j'ai signalé la cause du mal. Chaque année, j'ai suggéré un remède. Quel est ce remède? C'est de nommer un agent dans l'île, ou de donner à un des agents déjà nommés les pouvoirs nécessaires pour régler le service du bateau. L'agent du ministre de la marine et le directeur des postes de l'île n'ont pas le droit de rien faire sans instructions d'Ottawa. Toutes les instructions, soit pour mettre le bateau en chantier, soit pour engager l'équipage, ou pour faire une piastre de dépenses, doivent d'abord être soumises par l'agent, aux autorités d'Ottawa, et ensuite renvoyées d'Ottawa. Par conséquent, il y a un échange considérable de télégrammes entre les agents et les sous-ministres des postes et de la marine, et après que la chambre de commerce est intervenue, et qu'il y a eu beaucoup de froissements, d'ennuis et d'irritation, la machine est mise en mouvement. Il ne devrait pas en être ainsi. Le ministre de la marine a là, comme agent, un homme en qui il a ou devrait avoir beaucoup de confiance. Je lui demanderais pourquoi il ne donne pas à cet agent le pouvoir de régler le service du bateau, de concert avec le capitaine, qui est un homme très capable, un marin d'expérience, un homme en qui le public a, je crois, une grande confiance; pourquoi il ne donne pas à cet agent, de concert avec le capitaine, les pouvoirs nécessaires. J'ai proposé cela tous les ans. C'est la cause de tout, ou de presque tout le mal, et je ne comprends pas pourquoi les malles ne sont pas transportées par le *Stanley*. Le directeur des postes de l'île n'a pas le pouvoir de les expédier par la voie des Caps ou par le *Stanley*, selon que l'exigent les circonstances.

M. HAGGART: Il a ce pouvoir.

M. DAVIES (I. P. E.): L'automne dernier, j'allai le voir à ce sujet, en compagnie d'autres messieurs, et il nous dit qu'il ne pouvait pas les expédier par la voie des Caps sans instructions d'Ottawa. Le représentant du ministre de la marine dit aussi qu'il n'avait pas le pouvoir de le faire, sans avoir reçu des instructions d'Ottawa à cet effet. J'appris que le représentant du ministre de la marine s'y était rendu plus tard—j'étais malade dans le temps—et qu'il avait eu une entrevue avec la chambre de commerce, puis qu'il avait publié une circulaire, dans laquelle il promettait une amélioration de cet état de choses pour l'avenir.

Je désire faire remarquer que je ne me plains pas du bateau, car c'est un bon bateau, et je crois que nous avons un service satisfaisant entre les Caps; je n'ai aucune plainte à faire à ce sujet, mais je me plains de la gestion du ministre, grâce auquel l'île est privée, durant dix jours de l'époque la plus critique, du service quotidien des malles auquel la population a droit. Je crois que le ministre est